



BAGNOLET, le 03 Mars 2020

A l'attention de
Mme Marie-Bénédicte Peyrat, cheffe du bureau de la santé animale, DGAL

Objet : Alerte sur la situation des producteurs fermiers de volailles en lien avec la réglementation salmonelles

Madame Peyrat,

Depuis quelques semaines, il semblerait que les foyers de salmonelles en élevage de volailles se soient multipliés et que la situation au niveau du bilan national devienne préoccupante. Dans nos réseaux, ce sont particulièrement les éleveurs et éleveuses de volailles fermières, en chair et en ponte, qui ressentent les conséquences liées à cette réglementation incohérente. La suppression des analyses de confirmation semble être la première raison de l'accroissement du nombre de foyers.

Nous soupçonnons également un contexte climatique particulier : une grande sécheresse suivie de fortes pluies qui, peut-être, pourraient favoriser la multiplication de cas de salmonelles, mais les explications sont certainement multifactorielles. En effet, les élevages fermiers de volailles évoluent en étroite connexion avec leur environnement naturel : il est normal que les animaux soient en contact avec la terre, où nous pouvons, dans certaines configurations, retrouver des salmonelles. Comme vous le savez sans doute, les analyses sont réalisées aujourd'hui sur l'environnement de la ferme et non sur les produits. Dans la très grande majorité des cas, les produits ne sont absolument pas contaminés. Les éleveurs et éleveuses s'interrogent sur l'intérêt en termes de sécurité sanitaire de la nécessité d'un prélèvement d'ambiance et non sur le produit, et sur la fiabilité de ces analyses.

Par ailleurs, les protocoles très stricts de nettoyage-désinfection, appliqués sur des milieux naturels, comme le sont les parcours de volailles, posent eux-mêmes des questions de santé publique. Est-ce que l'application à répétition de produits bactéricides ne contribue pas au développement de bactéries résistantes (BMR) ? Sont-ils réellement efficaces sur des milieux ouverts ? Que dire de leurs résidus dans les nappes phréatiques ? L'application de produits bactéricides en milieux ouverts et naturels pose également des questions en termes d'impacts sur la biodiversité et entre en contradiction avec les principes de production biologique dans lesquels s'inscrivent nombre de ces petits élevages de volailles.

De plus, les petits élevages de volailles, souvent en production fermière, subissent une pression de contrôle anormale. En effet, l'échantillonnage imposé conduit à contrôler une très grande partie de leur production. De plus la fréquence de prélèvement ne s'adapte jamais aux volumes de productions. Cela apparaît donc comme une incohérence majeure au niveau de la sécurité sanitaire du consommateur.

A cette difficulté, s'ajoute également celle de l'inégalité en termes de débouchés des produits issus d'élevages foyers : en poules pondeuses fermières il n'existe aucune solution pour les œufs, alors qu'en filière industrielle il est possible de les valoriser en ovoproduits. Nous nous interrogeons donc : cette filière semble s'être construite autour de la réglementation, ou peut-être est-ce l'inverse ?

Enfin, la prise en charge par l'État des pertes que subissent les élevages fermiers ne se fait qu'à la marge : il est en effet nécessaire de signer une charte sanitaire, qui détaille des mesures à mettre en place qui sont totalement inadaptées aux élevages fermiers. La conséquence est manifeste : aucun élevage fermier n'est indemnisé. A cela s'ajoute le fait que l'indemnisation, quand elle existe, ne prend jamais en compte le produit d'exploitation.

Cette situation et les interrogations suscitées conduisent les éleveurs et éleveuses à exprimer des propositions de modification de la réglementation salmonelles :

- **Annuler la suppression de l'analyse de confirmation en volailles de chair et en poules pondeuses** (notamment pour pouvoir gérer les faux positifs).
- **Proposer un système d'analyses salmonelles progressif et cohérent :**
 - Il est proposé de réaliser régulièrement des analyses dans l'élevage pour connaître la situation par rapport à la présence de salmonelles, cette fréquence doit être proportionnelle au risque, donc à la production.
 - Ces analyses peuvent se faire sur l'environnement de l'élevage (sols, parois, fientes), mais elles ne déclenchent pas de police sanitaire, elles servent à maintenir un niveau élevé d'hygiène.
 - Si ces analyses se révèlent positives, alors il faut réaliser des analyses plus poussées sur produit (sur la viande ou sur les œufs, technique PCR ?) et déclencher des mesures sanitaires dans le cas où ces dernières seraient positives.
 - Un taux de contamination doit être fixé pour le déclenchement de mesures sanitaires.
- **En cas d'infection :**
 - Avoir la possibilité de séparer en unités épidémiologiques y compris pour les élevages qui bénéficient de la dérogation (en fonction de la réalité de l'élevage en termes de séparation entre les lots).
 - Pérenniser la possibilité d'abattre à la ferme ou à proximité les volailles (sans rechercher systématiquement un abattoir CE) et donner la possibilité de vendre en effilé (en particulier pour les viandes de volailles festives).
 - Indemniser les élevages foyers.
 - Étudier une prophylaxie alternative à l'abattage.

Les élevages fermiers de volailles, en poules pondeuses ou en chair, constituent une plus-value pour l'image de l'aviculture française et sont fortement plébiscités par les consommateurs. Les parcours de volailles sont de plus en plus une formidable manière de valoriser des espaces dans une perspective agroécologique. Par ailleurs, ces élevages constituent un levier pour l'emploi en milieu rural, puisque de plus en plus d'installations en agriculture se font de cette manière. La réglementation salmonelles dans sa version actuelle constitue un couperet inacceptable pour ces élevages.

Pour toutes ces raisons, la Confédération Paysanne, l'ANAFIC (Association Nationale de défense de l'Aviculture Fermière et Citoyenne), le CNADA et la FNAB souhaitent vous rencontrer rapidement sur ce sujet.

Dans l'attente d'une proposition de rencontre, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations respectueuses,

Denis Surgey et Jean-Maxime Buisson, coprésidents de l'ANAFIC
Denis Perreau, Secrétaire National en charge de l'élevage à la Conf paysanne
David Léger, Secrétaire National en charge de la filière volailles à la FNAB
Patrick Mille, président du CNADA

Contact : aviculture.fermiere.citoyenne@gmail.com ou 01 43 62 18 73

Denis Surgey : 06 74 07 38 89